RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quillan

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :
En exercice : **27**
Qui ont pris part à la délibération : **26**
Dont pouvoirs : **3**
Votes pour : **26**
Votes contre : **0**
Abstentions : **0**
Date de la convocation : **22/09/2026**
Date d'affichage : **02/10/2026**

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

- 9 OCT. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, M. Jean-Michel FOSSET, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, M. Derrick CAMPBELL, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON, M. Cédric BEAUVAL.

Étaient absents excusés : Mme Laétitia SAPLANA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Claudine KOTTEN en faveur de M. Gérard STOQUERT, Mme Céline SANCHEZ en faveur de Mme Muriel SCANDOLERA.

Secrétaire : Mme Manon LUCASSON.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-152**

Domaine : 7.10 - Divers

OBJET : Attribution d'un don à l'Association des Maires de l'Aude à la suite de la tornade ayant touché la commune de Pomas.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu la tornade qui a touché la commune de Pomas et les dommages occasionnés à la population et aux biens ;

Considérant la situation difficile rencontrée par les habitants et les acteurs locaux à la suite de cet évènement exceptionnel ;

Considérant la volonté de la commune de Quillan de manifester sa solidarité envers les personnes et le territoire affectés par cette catastrophe ;

Considérant que l'Association des Maires de l'Aude s'inscrit dans une démarché de soutien et de solidarité à la suite de la tornade de Pomas ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'attribuer à l'Association des Maires de l'Aude une aide financière exceptionnelle d'un montant de 2.000 € destinée à contribuer aux actions de solidarité mises en œuvre à la suite de la tornade ayant touché la commune de Pomas.

2. D'inscrire la dépense en section de fonctionnement du BP 2026 de la commune

3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 26 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Mme Manon LUCASSON

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE.

MAIRIE DE QUILLAN (Aude)

2026-152

Identifiant FAST :	ASCL_2_2026-10-09T10-51-06.00 (MI273019276)
Identifiant unique de l'acte :	011-200059418-20261009-2026-152-DE (Voir l'accusé de réception associé)
Objet de l'acte :	Attribution d'un don à l'Association des Maires de l'Aude à la suite de la tornade ayant touché la commune de Pomas.
Date de décision :	Oct 9, 2026 12:00:00 AM

Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers
Identifiant unique de l'acte antérieur :	
Acte :	MA-DEL-2026-152.PDF

Préparé	Date **09/10/26** à **10:51**	Par **TRICOIRE Muriel**
Transmis	Date **09/10/26** à **10:51**	Par **TRICOIRE Muriel**
Accusé de réception	Date **09/10/26** à **10:58**	